

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2024.05.21_01**

Le vingt et un mai deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET- Corinne BUSALB Rémi FERRONT- Virginie GARDET- Valérie MATHE- Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusés : André CARRABIN (pouvoir à François RIEU) Pascal DUMONT (Pouvoir à Rémi FERRONT) – Jean-Pierre MARGUERIE (pouvoir à Olivier RUFFIER) - Bernard FUMEY (pouvoir à Thierry BINET) - Stéphanie MARTIN (Pouvoir à Valérie MATHE).

Nombre de Conseillers en exercice : 16
Présents : 11
Excusés : 5
Absents : 5
Pouvoirs : 5
Votants : 16

Date de convocation : le 13/05/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20240521-20240521-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2024

Publication : 23/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Rapporteur : François RIEU



DÉLIBÉRATION 01 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE- AIRE MULTISPORTS DE PROXIMITÉ – DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMMATION 2024- AGENCE NATIONALE DU SPORT.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a installé en 2009 une aire multisports de proximité.

Cet équipement sportif est fortement utilisé et pour donner suite à un rapport de contrôle effectué en septembre 2023, ce dernier relève différentes anomalies (gazon synthétique déchiré, des planches sont cassées etc...)

Il convient donc de refaire la structure à neuf.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Abstentions	2 (V. MATHE- S. MARTIN)
Contre	
Pour	14

→ **APPROUVE** l'installation d'une telle structure dont le coût global est estimé à 66 560 € HT (79 6872,00 € TTC)

→ **DIT** que le plan de financement s'établit de la façon suivante

➤ Subvention Agence Nationale du Sport (surface utile 240 m²) : 53 248 €uros

➤ Autofinancement : 13 312 €

- **SOLLICITE** de l'Agence Nationale du Sport la subvention la plus élevée possible pour le financement de cet achat à la programmation 2024 et s'engage à mettre en place le financement complémentaire.
- **DIT** que les crédits suffisants seront inscrits au Budget Primitif 2025 au plus tard
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier technique de l'opération.
- **SOLLICITE** une dérogation pour la réalisation de cette installation avant l'obtention de la subvention

A GRIGNON, le 21 mai 2024
Le Maire,
François RIEU



Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

